CONSEIL DE LA MUNICIPALITE N° UN

Rapport du comité de finances présenté à la séance du 17 novembre 1851.

[illegible] Conseil [illegible] loi qui exige que le Conseil [illegible] avant d'établir et d'imposer [illegible] propriétés foncières et autres, devra faire [illegible] budget ou tableau faisant voir les différentes sources de dépenses, ainsi que le montant [illegible] pour défrayer les dépenses casuelles que [illegible] durant l'année, le dit [illegible] estimatif devra être publié en [illegible] gazette officielle de la Municipalité pendant trente jours, avant la réunion [illegible] Conseil [illegible] établir et imposer la [illegible] le comité des finances soumet à votre honorable [illegible] budget ou tableau estimatif ci-joint.—[illegible] une résolution de ce Conseil, [illegible] présent donné que trente jours après [illegible] publication du budget suivant, le Conseil [illegible] le montant de la taxe à [illegible] d'assessement de 1852.

[illegible] No 1 contient les recettes et dépenses [illegible] à partir du 1er janvier jusqu'au 31 [illegible] 1851.

[illegible] No 2 contient une estimation approximative du département du voyer.

[illegible] No 3 contient l'actif et le passif de la Municipalité.

[illegible] No 4 contient le montant des propriétés [illegible] être taxées dans les limites de la [illegible] No Un.

[illegible] au document No Un, votre comité [illegible] vous faire observer que les dépenses [illegible] les recettes de $462,785 72 cents. [illegible] il faudrait prélever une taxe [illegible] mais, convaincu qu'une grande [illegible] la dette flottante de la Municipalité [illegible] après une résolution de ce [illegible] du 30 avril 1851, conformément à [illegible] 1847, votre comité est d'avis qu'une taxe [illegible] pour cent suffira à combler le déficit susdit [illegible] faire face aux dépenses casuelles [illegible] Municipalité No Un pendant l'année 1852.

[illegible] à l'honneur de vous faire observer [illegible] qu'il recommande maintenant n'est pas [illegible] de l'année dernière, car le [illegible] une taxe de 1 7/8 pour cent [illegible] 1851, sept huitièmes pour cent devant [illegible] par la Municipalité, et 1 pour [illegible] par le Bureau des Liquidations [illegible] la dite taxe [illegible] inconstitutionnelle par la [illegible] tandis que la taxe de 1 1/2 [illegible] votre comité recommande servira en [illegible] face aux dépenses courantes [illegible] portion d'intérêt de [illegible] que la Municipalité doit [illegible]

[illegible] votre comité recommande l'adoption de la résolution suivante:

[illegible] une taxe de 1 1/2 pour cent est et demeure [illegible] sur capital, propriétés foncières et [illegible] dans les limites de cette Municipalité, conformément [illegible] d'assessement fait pour l'année [illegible]

Signé: PAUL PECQUET, Rapporteur.
H. L. PEIRA.
T. N. BLAKE.

No 1.

Recettes et Dépenses du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1852.

DEPENSES.

[illegible] du Maire, Recorder, [illegible] et autres employés	$112,050 72
[illegible]	5,000 00
[illegible] des collecteurs de taxes	7,000 00
[illegible] gaz et à l'huile	31,000 00
[illegible]	55,000 00
[illegible]	10,000 00
[illegible] loyers de maison, bi-[illegible]	54,000 00
[illegible] maison de correction	6,000 00
[illegible]	5,000 00
[illegible] bureau de [illegible]	6,000 00
[illegible]	2,000 00
[illegible] pompes, etc.	10,000 00
[illegible]	1,200 00
[illegible] des employés	7,000 00
[illegible] conforme [illegible] par le voyer	209,789 00
[illegible] à la Banque de [illegible] pour le rachat des bons dus [illegible]	
[illegible] 1852	123,000 00
[illegible] 1856	19,455 00
[illegible] 1856	15,000 00
[illegible] en 1854	15,241 00
[illegible] en 1862	12,000 00
[illegible] en 1870	4,000 00
[illegible] flottante	70,000 00
[illegible] 1852, et [illegible] face des [illegible]	40,000 00
[illegible] de la dette de [illegible]	80,000 00
	$821,575 74

RECETTES.

[illegible]	112,000 00
[illegible]	4,000 00
[illegible] bateaux à vapeur [illegible]	4,000 00
[illegible]	25,000 00
[illegible]	300 00
[illegible]	50,000 00
[illegible]	3,000 00
[illegible] dans la Municipalité	9,000 00
[illegible]	5,000 00
[illegible]	2,000 00
[illegible] de l'Etat	20,000 00
[illegible]	2,000 00
[illegible]	3,000 00
[illegible] de la Trinité	
[illegible]	2,700 00
[illegible] propriétés foncières	35,000 00
[illegible] balance de 1849 et	10,000 00
[illegible] sur le revenu	462,725 72
	$821,575 74

[illegible] 12 novembre 1851.
[illegible] DE BUYS,
[illegible] Municipalité No Un.

No 2.

[illegible] du Département de [illegible] pour l'année 1852.

[illegible]	$55,300 00
[illegible]	10,000 00
[illegible]	5,700 00
[illegible]	6,950 00
[illegible]	20,050 00
[illegible]	9,000 00
[illegible]	2,000 00
[illegible]	20,000 00
[illegible]	21,000 00
[illegible]	5,000 00
[illegible]	$9,416 00
[illegible]	$10,000
[illegible] 36,227 00 — 66,227 00	
Déficit	33,189 00
[illegible] pourrait [illegible]	25,000 00
Total	$209,789 00

[illegible] 12 novembre 1851.
LOUIS H. PILIE,
Voyer—Première Municipalité.

No 3.

Etat de la Municipalité No Un.

[illegible]	$ 148,844 55
[illegible] 1862, portant six pour [illegible]	210,000 00
[illegible] 1854, portant sept [illegible]	276,300 00
[illegible] de la Municipalité No [illegible]	10,300 25
[illegible]	7,100 00
[illegible]	100 00
[illegible]	7,200 00
[illegible]	134,815 50
[illegible]	67,217 00
[illegible] 1852	8,070 50
[illegible]	
	1,251,402 82
	$2,407,959 62

Actif de la Municipalité No Un.

	Valeur nominale	Valeur réelle
[illegible]	$ 3,748 26	$ 3,748 26
[illegible]	33,571 46	4,000 00
[illegible]	30,110 00	
[illegible]	114,364 3?	114,364 37
[illegible]	7,000 00	
[illegible]	94,866 18	

[illegible] 12 novembre 1851.
[illegible] DE BUYS, Contrôleur
Municipalité No Un.

No 4.

[illegible] 1851, avec les corrections du Recorder.

		Capital
[illegible] District Représentatif. [illegible]	$ 844,650	$1,764,750
[illegible] District. Représentatif. [illegible]	781,600	690,000
[illegible] District Représentatif. [illegible]	667,400	199,650

Récapitulation.

[illegible]

[illegible] valeur des esclaves

[illegible] du capital

$17,419,300
1,864,650
2,564,400

$8 597,350 montant sujet à la taxe.
$1,397,350 montant probable des corrections.

$20,000,000 balance.

EN débarquement du navire Miltiades, de Bordeaux: [illegible] 25 [illegible] eau-de-vie, [illegible] eau de vie, a vendre par
X LAMBERT,
62 rue des Magasins.

CHAPEAUX FRANCAIS EN GROS. Reçu par le navire [illegible] grand assortiment de CHAPEAUX ET CASQUETTES, pour hommes et [illegible] à vendre par
THEOD. FROIS,
14, rue du Canal.

Nouveautés de Saison.

REÇU par le navire Emperor du Havre, un [illegible] assortiment de marchandises françaises [illegible]
THEOD. FROIS,
14 rue Canal.

MARCHANDISES ANGLAISES ET AMERICAINES.

UN [illegible] d'indiennes, cotons, [illegible] cotonnades, percales, [illegible] molletons, linseys, satinettes [illegible] bonneterie, alpaccas, [illegible] et une grande variété d'autres articles, à vendre par
THEOD. FROIS,
14, rue du Canal.

Les marchands de la campagne

SONT invités à venir visiter un large assortiment de chapeaux et casquettes de tous les genres [illegible] reçus par les magasins de
ALBERT & TRICOU,
rue de Chartres, 27,
15 oct et encoignure Royale et St-Louis

AUX AGENTS DE STEMBOATS—Le soussigné a en magasin des soufflets de seconde main, en très bon ordre, et à vendre à des prix modérés. S'adresser à JOSEPH MITCHEL,
13jui— 36, Poydras

Ventes Judiciaires.

Wm Whitla vs J B Fluetleroy—No 3,898.

VENTE par le Constable de la Troisième Cour de juge de paix—En vertu d'un writ de fieri facias et par consentement des deux parties intéressées dans l'affaire ce dessus, et à moi adressé par l'honorable Paul Pecquet, juge de paix pour la troisième d'Orléans, j'exposerai en vente publique, vendredi 28 de novembre 1851, à midi précis, à mon magasin de dépôt, No 91, rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon,

Un PIANO,—pour satisfaire le jugement et frais.
E N STRINGER,
27 nov—6 Constable

Avis Judiciaires.

Succession de R. G. Hobbs.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Omer Gaillard et Robert B Aucoin, exécuteurs testamentaires du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE,
19 nov- 3en10 député greffier

Succession de Henry A. Bullard.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Wm H. Hagan, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit administrateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour A J VILLERE,
19nov—3en10 Député Greffier

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.— Attendu que Louis Golis h. c. l. a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Bazile Joseph St-Amand, décédé intestat :—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, A J VILLERE,
19 nov—3en10 Dep. Greffier

Succession de Hubert Rolling Senr.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Hubert Rolling Junr, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour,
WM K WANTON,
20 nov—3en10 Député Greffier

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Gerhard Barlage a présenté une pétition à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Helena Catharina Maria Barlage, femme divorcée de John Koseper, décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
WM K WANTON,
20nov Député Greffier

MAIRIE de la Nlle Orléans 1851.—En vertu des ordonnances existantes, avis est par le présent donné que lundi 1er décembre 1851, à midi précis, je vendrai à mon bureau, au plus haut et dernier enchérisseur, la ferme du marché aux Boucheries, celle du marché aux Légumes et celle du marché "Tremé" (Municipalité No Un) pour une année, à partir du 5 janvier 1852. Le tout conformément aux susdites ordonnances. Les conditions seront annoncées au moment de la vente.
A D CROSSMAN,
10 nov Maire.

Bureau du Trésorier de la Municipalité No Un.

AVIS est par le présent donné qu'il y a trente mille piastres dans la caisse d'amortissement créée pour le rachat des bons émis conformément à l'acte de la Législature, approuvé le 4 mai 1847, intitulé : "Acte pour pourvoir au paiement des dettes des Municipalités de la Nouvelle Orléans."

Que cette somme devant être employée à cet effet des propositions cachetées seront reçues par moi jusqu'au samedi 27 décembre 1851 à midi, heure à laquelle je procéderai à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finances, pour la vente de tout montant desdits bons, et que ceux qui seront offerts au plus fort escompte seront achetés jusqu'à concurrence de la somme ci-dessus.

Les propositions devront porter en suscription "Proposition pour la vente des bons de la Première Municipalité."
Nlle Orléans, 27 octobre 1851.
29oct J A DUREL, Trésorier.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
14 novembre 1851.

CONFORMEMENT à une résolution passée par le Conseil de la Municipalité No Deux à sa séance du 11 du courant—Avis est par le présent donné que dans dix jours au plus, à partir de la date de cette publication, le Conseil de la Municipalité No 2 agira sur les améliorations projetées par la dite résolution, savoir: L'ouverture du chemin Felicité sur une ligne droite de la rue des Religieuses à la rue Tchapoulas, à l'intersection de cette dernière rue, avec la rue de l'Union jusqu'à largeur de quarante quatre pieds, conformément à la disposition de l'acte de la législature du 3 avril 1832, concernant l'ouverture des rues, etc., et à l'acte amendant le dit acte, approuvé le 3 mai 1847.
17nov A D CROSSMAN, Maire

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
25 novembre 1851.

Conseil de la Municipalité No Un.
Séance de lundi, 17 novembre 1851.

RESOLU, qu'il devient du devoir des Collecteurs de Taxes sur Propriétés, Esclaves et Capital, &c., de délivrer, le 1er janvier de chaque année, au Contrôleur, tous les comptes de taxes qui n'auront pas été payés à la dite date.

Résolu en outre qu'il sera du devoir du Contrôleur et de l'avocat de la Municipalité No Un de procéder à la collecte des dites taxes, conformément à une ordonnance de ce Conseil, adoptée le 15 mai 1835, prescrivant la manière dont les dettes de cette municipalité seront légalement recouvrées.

Signé, JH GENOIS, recorder
Approuvé le 22 novembre 1851.
Signé, A D CROSSMAN, maire
Pour copie conforme,
26nov L A ST CERAN, Commis

J. Menard,

181 VIEILLE LEVEE, ENTRE HOPITAL ET QUARTIER.

Graines fraîches de jardinage—récolte de 1851.

VIENT de recevoir par les navires Emperor et Lemuel Dyer, du Havre, son assortiment de graines pour l'automne et l'hiver. Toutes les demandes qui seront faites seront remplies; le tout avec des graines garanties de l'année et de bonne espèce. L'on trouvera également un bel assortiment de graines et oignons de fleurs, reçus par les mêmes navires.
Le tout à des prix très modérés. 30 oct

GRAINES DE SAISON.
BACHELIER,
Marchand grainier, horticulteur, Botaniste,
Rue des Ursulines, entre Vieille Levée et Condé.

VIENT de recevoir d'Europe et du Nord un grand assortiment de graines potagères, fleurs, comme

Chou d'York, Mâche ronde, (doucette),
du cœur de bœuf gros, Laitues diverses,
de Hollande pied court, Persil commun,
de Milan des vertus gros, Oignon jaune,
do pied court hâtif, " blanc hâtif,
de Bruxelles, " " gros,
do fleur brocoli premier choix,
Betterave rouge ronde,
Carotte rouge demi longue, Radis rouge rond,
do do courte hâtive, " " demi long,
Céleri, " " écarlate,
Chicorée (Indive), Epinards de Flandre,
Scarrole, Moutarde noire,
Navet blanc, plat hâtif,
do do à collet rouge,
Oseille des jardins à larges feuilles,
Artichaut gros, vert de Laon,

Salsifis noir, fleurs annuelles, bisannuelles, vivaces, etc. etc., les plus remarquables.

Les envois vont se succéder au fur et à mesure des récoltes. Il fera tout son possible pour faciliter les personnes qui n'ont pas l'expérience de la culture des fleurs; les graines de fleurs et autres, sur tout les nouvelles, sont toujours peu abondantes et souvent épuisées par les demandes du printemps; les amateurs feront bien de s'en pourvoir à l'avance.

Invite messieurs les habitans jardiniers et autres de faire l'essaie de ces graines, ils seront bientôt convaincus qu'il est impossible de trouver mieux que chez lui, tant pour les espèces franches que pour la parfaite levée. 18 sep

Graines fraîches de Jardinage
Nouveau Magasin de Graines de Hamilton & Co.

No. 20, rue Canal, nouvelles bâtisses de la Levée. NOUS venons de recevoir par les derniers steamers de New-York, un approvisionnement de graines de jardinage convenables pour la plantation d'automne.

CHOUX.—Gros créole, gros tardif, plat de Hollande, gros d'York, de Hollande tardif; Choufleurs, pois haricots.

NAVETS—De boules de neige, plat de Hollande, plat blanc.

TETE ROUGE, ruta baga, choux navet, betteraves, carottes.

EPINARDS. Laitues, radis, ognons, concombres, chicorée, persil, squash, cresson, &c., &c.

Nous recevrons régulièrement dans toutes les saisons, des graines du Nord, de l'Angleterre et de France, choisies avec un grand soin dans les meilleurs établissements de ces pays. Nous n'avons épargné ni notre peine ni l'argent pour réunir dans le même entrepôt, un assortiment surpassant tout ce qui a été porté jusqu'à ce jour à la Nouvelle-Orléans, soit comme quantité, qualité et variété.

Nous attendons par le steamer du 22 un nouvel assortiment d'automne.

Les graines vendues par nous sont garanties fraîches, pures et de première qualité. Conditions à bas prix pour du comptant. Les planteurs, marchands et jardiniers sont invités à visiter notre stock.
4aout—a HAMILTON & CO

Graines garanties de Maupay.
Récolte de 1851.

LE soussigné a reçu par le steamer Cherokee, un nouvel envoi de graines de la récolte de cette année. L'assortiment se compose comme suit:

Choux grosse tête, Navet plat blanc,
do d'York, do blanc rond,
do bœuf, do tête rouge,
do plat Hollandais, do do vert,
do St Denis, do ruta baga,
Ognon rouge, Carotte orange,
do blanc, do à corne, hâtif,
do jaune, do court,
Grande betterave, Céleri blanc,
Navet hâtif, do rouge,
Navet-radis rouge, Panais assortis,
do demi-long, Epinard do,
do écarlate long, Pois do,
do espagnol noir, Salsifis do,

Les habitans, jardiniers, détaillans, etc. de la ville et de la campagne, etc, pourront se procurer des graines de toutes qualités à des prix modérés.
D MAUPAY, grainetier,
14 aout 67 Gravier près la rue du Camp

Graines fraîches d'automne, de jardin.

REÇU par COMSTOCK & CO., No 11, rue de la Commune, par le steamer Winfield Scott, de New-York. Un grand assortiment de graines de jardin, garanties de la récolte de 1851:

Haricots, Laitues;
Pois, Choux,
Betteraves, Ognons,
Navets, Poireaux.

Ils ont aussi en main un grand assortiment de graines d'herbes, ognons, seigle, orge, froment rouge et blanc—Aussi, plantes de bois d'arc à $3 et $6 le millier, ornements. 13nov—6f

BOTTES, SOULIERS, CHAPEAUX ET BRODEQUINS—154 caisses en débarquement des navires Georgiana, Suzan Hincks et Genoa, et à vendre par ISAAC HOBBS & Co,
Successeurs de R G HOBBS,
24nov 12 rue de la Douane

Bottes, Souliers et Brodequins, en Gros.

En débarquement des navires Bay Stat Kossuth et autres—
200 caisses brodequins de Russett;
300 do do en peau de veau et veau-marin,
100 do do pour enfants et jeunes-gens;
300 do bottines en veau marin et veau,
400 do bottes pour hommes en veau et do marin
81 do bottes et brodequins pour enfants.

Aussi—500 caisses de chapeaux de soie, feutre, mexicain et laine, formant un assortiment très varié, à vendre par FROST & CO,
24nov 10, Magasins

UNICORN, de Bordeaux:
34 barriques Haut Sauterne;
28 barils do
13 barriques vin rouge.
THOMAS PINET & CO,
16 nov 28, rue Conti

Mairie de la Nlle-Orléans,
26 novembre 1851.

CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA NLLE ORLEANS.
Séance de jeudi, 13 novembre 1851.

Ordonnance relative aux enfans livrés au vagabondage.

Le Conseil Général de la ville de la Nouvelle Orléans, ordonne:

Article 1er. Tout enfant surpris en délit de vol; tout enfant qui mendiera dans les limites de la ville; tout enfant que l'on verra recueillir des restes quelconques, des objets perdus ou des choses de rebut, à moins que ces objets n'appartiennent à leurs gardiens, leurs patrons ou leurs parens; tout enfant s'exerçant à un emploi dangereux pour les mœurs ou de nature à lui faire contracter des habitudes d'oisiveté et de vice; tout enfant livré à l'oisiveté et qui ne fréquentera pas d'écoles; tout enfant laissé sans éducation et à qui l'on ne fait pas apprendre un métier honorable; tout enfant abandonné à lui-même et qui n'est point protégé et soigné par ses parens comme l'exige la loi,—sera considéré comme vagabond et sera traduit devant le maire, le recorder ou tout autre magistrat, et sera traité conformément aux lois qui établissent des maisons de refuge destinées aux enfans qui commettent le délit de vagabondage ou toute autre faute.

Article 2. Lorsqu'un enfant sera reconnu vagabond ou rentrera dans une des catégories précitées, par suite de la faute ou de la négligence de ses parens ou de ses gardiens, lesdits parens et lesdits gardiens seront passibles d'une amende de cent piastres par délit, payable à la municipalité ou aura été trouvé l'enfant; et dans le cas où lesdits parens ou gardiens négligeront ou refuseront de payer ladite amende, ils seront envoyés en prison et y resteront jusqu'à ce qu'ils se soient acquittés; bien entendu que l'emprisonnement ne se prolongera pas au delà d'un mois.

Article 3. Tout commissaire, agent de police, homme de garde ou autre officier d'une municipalité quelconque, qui apprendra que la présente ordonnance a été violée, arrêtera immédiatement l'enfant qui a commis le délit, les parens ou les gardiens, et les conduira devant l'autorité compétente pour qu'ils soient traités conformément à la loi. Et tout officier qui négligera volontairement ou refusera, lorsqu'il en sera requis par un citoyen quelconque, de remplir les devoirs qui lui sont imposés par les présentes, sera condamné à une amende qui ne sera pas moindre de dix piastres et ne dépassera pas cinquante piastres par délit, laquelle amende sera recouvrable à la requête de tout citoyen, devant un magistrat compétent ou devant un juge de paix, et sera affectée à la municipalité où le délit aura été commis. Lorsque ladite amende ne sera point payée l'emprisonnement sera substitué d'après le vœu de la loi.

Article 4. Toutes les fois que l'intervention d'une des cours de district sera jugée nécessaire par le recorder ou le maire pour appliquer l'ordonnance ou priver un père ou une mère indigne de la garde ou de la tutelle d'un enfant, ou pour faire envoyer un enfant dans une maison de refuge, il sera du devoir de l'avocat du Conseil Général, lorsqu'il en sera requis par l'un ou l'autre des magistrats susmentionnés, de s'occuper de la procédure judiciaire et de diriger l'affaire.

Signé GEO. ALLAN, président
Approuvé le 15 novembre 1851.
Signé A D. CROSSMAN, maire
Pour copie conforme, L A ST. CERAN, commis

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

CONSEIL GENERAL de la ville de la Nouvelle-Orléans—Séance du jeudi 13 novembre 1851.

Ordonnance relative aux inhumations et à leur enregistrement.

Il est ordonné: Qu'à la fin de chaque mois, à dater du 1er décembre prochain, il sera du devoir des gardiens des cimetières de la Nouvelle-Orléans de délivrer à l'annotateur des naissances et décès de cette paroisse tous les originaux des certificats requis par les ordonnances et en vertu desquels les dits gardiens reçoivent les corps destinés à être inhumés.

2o—Le dit annotateur des naissances et décès enregistrera avec soin et conservera les dits originaux en en indiquant la place par un index, afin qu'on puisse facilement les consulter. Il devra en fournir des copies dûment attestées toutes les fois qu'il en sera requis par les parties intéressées.

3o—Le gardien qui négligera de remplir le devoir qui lui est imposé par le premier article de cette ordonnance sera passible d'une amende de cinquante piastres par délit recouvrable de la manière prescrite par la loi, au profit de la municipalité où est situé le cimetière dont le gardien est pourvu. Dans le cas où l'annotateur des naissances et décès refuserait ou négligerait de remplir les devoirs qui lui sont imposés par le second article de cette ordonnance, le maire devra lui retirer tous les certificats déposés au bureau du dit annotateur; et les gardiens de cimetières seront ensuite obligés sous peine de cinquante piastres d'amende, comme ci-dessus, de déposer les dits certificats au bureau du maire où ils seront dûment enregistrés et conservés.

4o—Aucun gardien de cimetière dans les limites de la ville, ne recevra ou n'inhumera de corps à moins que les personnes qui en sont chargées ne lui délivrent le certificat d'un médecin admis à pratiquer en cette qualité, d'une sage femme, d'un magistrat ou d'un commissaire, lequel certificat devra contenir en outre des indications requises par les ordonnances de ce Conseil et du Bureau de Santé, le signalement de la maison ou de l'endroit d'où vient le corps, sans omettre le nom du propriétaire ou locataire de ladite maison, ainsi que le numéro de la rue où est située ladite maison. Le gardien qui refusera ou négligera de remplir les devoirs qui lui sont imposés par le présent article, sera passible d'une amende de cinquante piastres par infraction, recouvrable de la manière prescrite par la loi, et affectée à la Municipalité où est situé le cimetière.

5o—Lorsque les formalités requises par cette ordonnance ne seront point remplies par les personnes qui transportent un corps ou celles qui se sont chargées de l'inhumation, le gardien du cimetière devra immédiatement en donner avis au coroner, afin que cet officier s'informe si un crime n'a pas été commis, et le gardien qui négligera de se conformer à cette injonction sera passible à l'amende imposée par la précédente section.

6o—Tout citoyen pourra, en avançant les frais nécessaires, intenter devant un tribunal compétent, au nom de la Municipalité au profit de laquelle les amendes sont destinées, une action pour le recouvrement desdites amendes.

7o—Le Maire fera immédiatement imprimer par l'imprimeur de ce Conseil, cent exemplaires de la présente ordonnance et les fera afficher dans les différens cimetières de la ville.

Signé GEO. ALLAN, président
Approuvé le 15 novembre 1851.
Signé A D CROSSMAN, maire
Pour copie conforme, L A ST CERAN, commis

Compagnie d'Assurance de Liverpool et Londres, sur la Vie et contre l'incendie.

CAPITAL autorisé Dix Millions de Piastres, payé, $1,000,000,
Surplus et fonds en réserve $2,310,000.

Capital actif DEUX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE MILLE PIASTRES.

Cette Compagnie offrant par son grand capital et la responsabilité individuelle des actionnaires la plus parfaite sécurité au public, est maintenant prête à assurer à la Nouvelle Orléans contre les risques de feu et sur la vie, aux conditions les plus avantageuses.

La diminution ordinaire des primes place les polices de cette compagnie sur un pied d'égalité avec les Compagnies Mutuelles, et tous les réglements de pertes seront prompts et libéraux.
CHARLES BRIGGS, Agent,
Bureau 135, Commune

Directeurs à la Nlle. Orléans:
Samuel Nicholson, A Heine, Tho Sellar
A Lanfear, G A Holt, Wm Bors,
Wm Fellowes, J B Behn, C Bullit,
E Ogden.

Directeurs à New-York:
JAMES BROWN, Président,
FRANCIS COTTENET, Vice-Président
George Barclay, Francis Griffin, El F Sanderson
Mark W Collet, Mortimer Livingston, W S Wetmore,
C W Faber, Royal Phelps
ALFRED PELL, Secrétaire-résident.

Directeurs à Liverpool:
WM NICOL, Président,
JOSEPH C. EWART—JOSEPH HORNBY, Vice-Presidents
Tho Brocklebank, Robt Riggin, Edw Moon,
Wm Dixon, Geo Holt, Lewin Mosley,
Wm Earle, John Hore, Joe Shipley,
Tho Stw Gladston, Geo Hall Lawrence, Herman Stolterfoht,
George Grant, JohnMarriott JohnSwainson
Fras Haywood, SWINTON BOULT, Secrétaire.

Directeurs à Londres:
WM EWART P. M., Président.
GEO FREDERICK YOUNG, Vice Président.
Sir WmP De Bathe Bart, John Ranking,
Wm Brown M P Jas M Rosseter,
Mathew Forster M P Seymour Teulon,
Frederick Harrison, Swinton Boult,
James Harley, Ross de Mangles.
Hon F Ponsonby,
BENJAMIN HENDERSON. Secrétaire résident.
14nov—

Bal du Globe.

ENCOIGNURE ST-PIERRE ET ST CLAUDE.

LE public est informé que l'ouvert de cette belle salle aura lieu SAMEDI 8 du courant, et commencera par un BAL MASQUE qui continuera pendant toute la saison d'amusement.

Des affiches placées à toutes les encoignures et dans tous les endroits publics, feront connaître les jours ou les bals auront lieu.

Un orchestre choisi, sous la direction d'un habile chef exécutera les valses, polkas et contredanses les plus modernes.

Dans un salon près de la salle, se trouvera une buvette où toutes les meilleures liqueurs et rafraîchissemens, seront servis. Aussi un restaurant placé sous la direction d'un excellent cuisinier.

Cinq officiers de police nommés par le recorder préserveront la paix et le décorum pendant le bal.
☞ Personne ne sera admis dans le bal avec des armes. S. VIOSCA,
8 nov ☞ Propriétaire

J. B. Boiron,

64, RUE ST-CHARLES,

PARFUMERIE ET ARTICLES DE FANTAISIE.

J. B. BOIRON a l'honneur d'informer sa clientèle qu'arrivant de France, il rapporte un magnifique assortiment d'articles les plus nouveaux, choisis par lui à Paris et à Londres, tels que:
Chemises de toile de toutes qualités,
Do de couleur, nouveaux dessins,
Cravates et cols de fantaisie,
Chaussettes blanches, écrues toutes genres,
Bretelles soie,
Cannes et parapluies les plus variés,
Portes monnaie tous genres,
Foulards et mouchoirs de batiste assortis,
Un assortiment très varié de canifs et limes à ongles
Flacons pour dames très variés.
Aussi:
500 douz. gants Jouvin, pour hommes, assortis,
" " cachemire, castor, daim, etc.,
" " d'amazone.

Un grand assortiment de parfumeries des meilleures manufactures de Paris,
Cheveux assortis pour nattes, bandeaux, frisettes, toupets, etc.
Conditions libérales pour la vente en gros.
12 nov

MAQUEREAUX—1500 colis Nos 1, 2 et 3, en barils, demi et quart do, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
29 oct 15, rue Tchoupitoulas

HARENGS—100 barils en saumure, 100 caisses No 1 écaille, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
29 oct 15, rue Tchoupitoulas

WHISKEY—150 barils Oliver Extra, en magasin et à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
29 oct 15, rue Tchoupitoulas

MORUE.—200 caisses, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
29 oct 15, rue Tchoupitoulas

BEURRE—60 frequins, choix de l'Ouest, à vendre par SECCOMB & VOORHIES,
oct 15, rue Tchoupitoulas

CUISINE EN FER DE WEST,
Améliorée et brévetée à New-York.

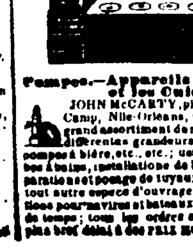

Pompes.—Appareils pour les Bains et les Cuisines.

JOHN McCARTY, plombier, No 134 rue du Camp, Nlle-Orléans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs; pompes de force, pompes à bière, etc., etc.; ustensiles de cuisines, tubes à bains, installations de bains à douches. Réparations et posage de tuyaux de plomb, ainsi que tout autre espèce d'ouvrage dans sa ligne; réparations pour navires et bateaux à vapeur faites en peu de temps; tous les ordres seront remplis dans le plus bref délai à des prix modérés.

Richard Aldigé & Co.,
35, rue de Chartres, [illegible]
100 caisses marchandises françaises [illegible]

20	do	do
1	caisses	indiennes [illegible]
[illegible]	do	do [illegible]
[illegible]	do	do [illegible]
1	do	do mousseline imprimée,
1	do	do bleue pour rideaux,
1	do	do satinée bleue et [illegible]
1	do	do rouge unie, [illegible]
1	do	damas laine et soie pour rideaux,
1	do	satin de laine, 1 do tarlatane,
1	do	drap superfine assortie de couleurs,
1	do	tarlatane laine à carreaux,
1	do	organdis et mousseline suisse unie,
1	do	mousselines damassées pour rideaux,
1	do	rubans satin unis assortis,
1	do	soie à coudre noire et couleur,
1	do	serge et serge satiné pour doublure,
2	do	mousseline de laine challis coton,
2	do	do toute laine grande nouveauté
1	do	mouchoirs foulards, 1 do barpour,
1	do	foulards, corah, jaspés, rayés et carreaux, drillés,
3	do	soieries pour robes, unies, damassées, brochées et imprimées,
1	do	draps de billards 8/4,
1	do	challis de soie,
1	do	do croisés, écossais, noirs et couleurs,
1	do	gants Jouvin pour homme,
3	do	casquettes, fantaisies pour enfants, drap et velours soie,
2	do	chapeaux feutre noirs et gris,
4	do	do soie,
3	do	barège imprimé,
15	balles	cotonnade bleue unie extra-forte,
1	caisse	gilets flanelle à plastron,
1	do	paletots laine, bas et chaussettes laine pour enfans,
1	do	chemise indienne,
1	do	devant mécanique,
1	do	devant toile,
1	do	corsets coutil assortis.
3	do	ombrelles assorties,
2	do	croisé laine et coton à carreaux,
3	do	bretelles assorties, 1 do sparterie,
1	do	laiton couvert papier.
1	do	voilettes assorties,
1	do	toile cirée imprimée,
4	do	fusils de chasse doubles,
1	do	amorces cannelées fendues,
1	do	boutons agathe,
1	do	anneaux pour rideaux,
1	do	papier coquille grand format,
1	do	do a soieries,
2	do	mouchoirs batiste assortis,
4	do	cols, chemisettes et manches brodés, mousseline et batiste,
		épingles doubles vernies,
	do	chaussettes et bas français assortis,
1	do	mouchoirs madras français,
2	do	fleurs,
1	do	savon, 1 do pommade,
24	do	articles de variété. 4 oct

MARCHANDISES SECHES
RILLIEUX & REGGIO,
238, RUE BOURBON,

ONT reçu par le navire EMPEROR, les marchandises suivantes, qu'ils ouvriront aujourd'hui, 18 courant, savoir:

Mantelets soie Pompadour, mantelets châles, mantelets écharpes pompones et soutachés, châles cachemire couleur et noir, châles mérinos noir, soieries glacées, taffetas noir, do couleur, taffetas couleurs ombrés, à raies et à carreaux, foulards écossais, do à raies, do omorés et chinés, satin la reine, taffetas quadrillé, vénitienne noire, gros d'Ecosse, poult de soie, satin de Chine, armure royal, gros de Naples, gros du Khis, moire noire, damas marcelline noire, florences (couleurs assorties), cachemire imprimé, do uni en couleur et noir, mérinos simple chaîne 3/4 couleur et noir, chambord coloré, mousseline laine noire 5/4, mousseline laine 2/3 couleur, do imprimée, foulard laine, popeline, alepine, barpoor, orientale imprimé et broché.

Tissu de Chine, cachemire blanc, barège uni et imprimé.

Indienne enluminée, do d'Alsace et de Rouen, maxapolame broché, brillante 4/4.

Etoffes Jacquard pour meuble, indienne Perse, damas coton blanc, do couleur, indienne lisse, rouge, bleue et saumon, do chamois damassé, mousseline pour meuble.

Cols mousseline brodés à jabot, do à plastrons, cols chemisettes riches, do jaconat, broderies anglaises pour dames et fillettes, manches pagodes en mousseline et jaconat, broderie anglaise, bonnets en batiste et mousseline pour enfant, bonnets, jaconat pour dame, mouchoirs batiste brodés riches, do pour enfant, mouchoirs linon batiste, do batiste épaisse, batiste en pièce, bandes brodées, mousseline et jaconat, voilettes soie noires et blanches, voiles de gaze noirs, bleus et verts, do barège, gants Jouvin, do soie, fil de Perse et filoselle avec et sans manchettes pour femmes et enfants, gants soie pour hommes, bas et chaussettes en soie, bas et chaussettes coton écru et gris pour femmes, hommes et enfants, couvertures laine et molleton pour grand lit, do pour berceau, flanelles croisées, do unies, flanelles garées, drap de Sedan, casimir fantaisie, serviettes de table, serviettes, cretonnes à liteaux, do damassées, do à damiers, toile cretonne 6/4, 8/4, 12/4, franges et passementeries en soie, courtepointes piquées, blanches et en couleur, gilets de mérinos pour homme, femme et enfant, corsets sans coutures, cotonnade pour pantalon.

Parapluies verts, bleus, noirs et marrons.
Parasols changeants.
Ombrelles dans tous les genres
Cravattes satin unies et façonnées.
Bretelles pour hommes et enfants.
Eventails riches, foulards de soie pour poche, descentes de lits, tartan pour robes de chambres, boutons de nacre, boutons de soie pour robes, lacets de soie.

Cold cream et crême de concombres par once, pommade, crême de Perse, savons ovales, savons amandes amères, crême d'amandes, vinaigre de Bully, eau de Cologne, &c. &c. &c.
RILLIEUX & REGGIO,
18oct 238, Bourbon.

PLUSIEURS beaux bureaux situés au premier et second étage du No 51, rue Bienville et allée du Commerce, à louer à bas prix.
JUAN Y DE EGANA,
30 nov 47 rue Bienville

25 piastres par mois.

UNE MAISON située rue St-Philippe, entre Claiborne et Derbigny, contenant quatre chambres à feu, galerie, cabinets, avec une bonne cuisine ayant quatre chambres à feu, cour carrelée &c. S'adresser rue Bourbon, 235
19 nov—15

A LOUER.

UNE belle Maison, située rue des Remparts, près de l'encoignure de la rue de l'Esplanade, composée de trois chambres au rez-de-chaussée et un cabinet, deux chambres dans l'attique, cuisine, chambre à domestique et water works. S'adresser à
EUG ROCHEREAU & Co,
14nov 47 & 49, rue St Louis

A LOUER une grande maison, No 4, rue de la Paix. Cette grande maison possède toutes les commodités pour une famille, etc. Il y a aussi un grand jardin derrière, écurie, cuisine et hangard.
S'adresser à P. CUSACHS,
4 nov Encoig Royale et St-Philip

A LOUER.
Deux MAGASINS en briques à trois étages, situés à l'encoignure Gallatin et Hôpital. S'adresser à
EDW. SHIFF & Co,
7 nov—3, ?? 129, rue de la Commune

BUREAU A LOUER—Un bureau sur le devant, au dessus de notre magasin, 13 Bienville.
S'adresser à A. COUTIN & RANSON,
10nov 13, Bienville

A LOUER—Les magasins suivans, faisant partie de la bâtisse St Louis.
Le magasin situé rue Royale, à gauche de l'entrée de l'hôtel St Louis;
Le magasin attenant à celui ci-dessus décrit,
Le magasin situé rue St Louis, précédemment occupé comme bureau de la salle de bal,
Le magasin attenant à celui ci-dessus décrit, du côté le plus proche de la rue de Chartres.
S'adresser à la BANQUE DES CITOYENS.
25oct☞

A LOUER—Trois grandes maisons en briques situées
No 185, rue Conti,
No 137, rue Condé,
No 139, rue Condé, encoignure Hôpital.
Aussi—Deux magasins au-dessous des dites maisons. Possession en sera donnée de suite. Pour les conditions, s'adresser à
LABORDE & XIQUES, 3, rue Front,
30 oct entre Canal et Crossman

A LOUER—Une grande maison, No 4, rue de la Paix, cette maison possède toutes les commodités pour une famille; elle a aussi un grand jardin derrière, écurie, cuisine et hangard.
S'adresser à P. CUSACH,
9oct Encoignure Royale et St Philippe.

A LOUER au 1er novembre prochain, le magasin en briques à deux étages, situé rue de la Vieille Levée, No 33, entre Bienville et Douane. S'adresser aux soussignés
RICHARD ALDIGE & Co.
4oct 35, rue de Chartres, au premier

A LOUER—La maison en briques située à l'encoignure Condé et Hôpital, ayant six grandes chambres et plusieurs bâtisses dans la cour. Possession en sera donnée immédiatement. Pour un bon locataire, le loyer sera modéré.
S'adresser à LABORDE & XIQUES,
13oct 3, Front Levée

A LOUER—Une belle maison située rue Royale, entre Canal et Douane, aussi le premier étage de la maison No 13, rue Royale, entre Douane et Canal, consistant en trois beaux bureaux—Un magasin rue de la Levée, No 22, entre Hôpital et Quartier. S'adresser à Alex. Bonneval, lettre C Place de l'Exchange, entre Douane et Bienville. 13oct

OUVERTURE DU RESTAURANT DU
WHITE HALL.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils feront l'ouverture de leur restaurant le 1er novembre prochain.

La vaste salle a été décorée à neuf et avec élégance. Il y a des cabinets pour les familles. Rien n'a été négligé pour assurer à tous et le confort et cet aspect agréable qui récrée les yeux, tandis que l'estomac se satisfait.

L'élégance du service ne le cède en rien à celui du premier restaurant de la ville. Les propriétaires ont compris que parmi les conditions indispensables au bien être des personnes qui les honoreront de leur patronage, celui d'un riche service passait au première ligne.

Leurs vins, leurs liqueurs, sont de premier choix; ils les recommandent à l'attention du gourmet. La carte sera toujours composée des mets les plus fins, les plus délicats, primeurs, gibiers, poissons, huîtres des endroits les plus renommés, truffes champignons, &c.

Service prompt, à toute heure du jour et de la nuit.

Les soussignés ont l'espoir d'obtenir le patronage du public, ils mettront tous leurs soins à le justifier. BERTRAND COMBE & Co.
25 oct—1m

EN magasin et à vendre par le soussigné:
50 caisses absinthe suisse directe importation marque de Y & L, et E Pernod,

40	do	kirsch do	do;
150	paniers	guignolet;	
50	caisses	eau verte;	
70	do	eau de Dantzick;	
25	do	crême de thé,	
100	do	bitter et peppermint;	
350	do	liqueurs assorties fines;	
200	do	do do	surfines;
200	do	do do	superfines;
150	do	do do	extra fines;
200	do	curaçao petits et grands modèles;	
250	do	marasquin do do	do;
250	do	absinthe de diverses marques,	
150	do	kirsch do	do;
50	do	fruits à l'eau de vie;	
200	do	vin ordinaire,	
500	paniers	anisette fine;	
375	do	do surfine;	
400	do	do superfine;	
150	do	do extra fine;	

40 barils whiskey Bourbon et Monongahela
70 barriques vin rouge, pour famille;
25 barriques vin rouge ordinaire; anisette, bitter, peppermint, curaçao, marasquin, etc, etc, pouvant être vendus par barils.
F ROUMIEU,
16 sep rue St Louis, entre Chartres et Levée

B. DOURS,

HORLOGER,

Ayant transporté son atelier et ses marchandises du magasin des MM. D T Lillie & Co, au No 66, rue de la Douane, entre la rue Royale et le Passage de la Bourse, prévient ses amis et le public en général, qu'il s'occupera comme par le passé de la réparation des montres, pendules, &c., et à des prix modérés, et garantira les ouvrages qui lui seront confiés.

On trouvera constamment chez lui, un bel assortiment de montres Suisses et Anglaises, ainsi que toutes espèces D'OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE. 16 oct☞

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.
PARFUMERIE DE PARIS.
L. BUSSY,
Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 198, entre Conti

MARCHANDISES SECHES de saison, nouvelle mode—5 caisses riches, châles en soie à carreaux, unis et à raies, à vendre par
11nov—6t W H BUNNELL, 10, Gravier

VENTES A L'ENCAN.

Succession de Jean Estèbe.
PAR BONNEVAL & BENIT
Bureau [illegible] No 54.

EN vertu d'un ordre de l'honorable J N Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 13 novembre 1851, il sera vendu à l'encan le mardi 16 décembre 1851, à midi, à la Bourse St. Louis, pour le compte de la dite succession—

4 LOTS DE TERRE, ensemble les améliorations qui s'y trouvent, situés à Gentilly, faubourg Gueno, désignés par les Nos [illegible] et 5.

LOT No 1 d'une forme irrégulière et [illegible] du Chemin de Gentilly, mesure 52 pieds 2 [illegible] 5 lignes au dit chemin de Gentilly, 73 [illegible] et 8 lignes, aussi [illegible] 3 lignes sur la ligne qui le sépare du [illegible] pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la [illegible]

[illegible] No 2 mesure 33 pieds de face au Che[illegible], 79 pieds 3 lignes sur la ligne qui le [illegible] No 1, et 96 pieds 7 pouces et 3 lignes [illegible] 30 pieds 10 pouces dans le fond et fait [illegible]

[illegible] 4 mesure 23 pieds de face au Che[illegible], 74 pieds 9 pouces et 3 lignes sur un [illegible] pouces et 3 lignes sur la ligne qui [illegible] No 5 et 36 pieds 6 pouces dans le fond.

LE LOT [illegible] 26 pieds 11 pouces et 3 li[illegible] qui le sépare du lot No 4; 98 pieds 11 pouces [illegible] sur la ligne qui le sépare du lot No 6, et [illegible] et 6 pouces dans le fond.

Le tout [illegible] un plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions [illegible] comptant.

Les actes [illegible] pardevant [illegible] Ducatel, notaire public [illegible]
15nov—15,[illegible]

[illegible]
PAR N[illegible]

EN vertu d'un [illegible] honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu en vente publique [illegible] 29 novembre 1851, à midi, dans la [illegible] Bourse de la Cité, rue St-Louis, les [illegible] ci-après décrits, abandonnés par [illegible] à ses créanciers, savoir:

HARRY, nègre [illegible] 30 ans;
JIM do [illegible]
MALVINA, négresse [illegible] cuisinière et blanchisseuse—[illegible] deux enfans Cora, âgée d'environ 7 ans [illegible] âgée d'environ 5 ans.

Aussi—Des réclamations [illegible] la succession de Woodfolk, maintenant [illegible] Doer et se montant à $1,000.

Conditions—Pour [illegible] comptant; Pour les esclaves; [illegible] comptant et le reste à un crédit de six mois [illegible] endossés à satisfaction et garantis par [illegible] hypothèque sur les dits esclaves, &c. &c. 25oct—[illegible]

Succession [illegible] Clara M. Letellier.
PAR M. [illegible] ETT Jr, encanteur.
[illegible] Chartres et St-Louis.

EN vertu d'un [illegible] de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 25 octobre 1851 [illegible] vendu le mardi, 2 décembre 1851, à midi [illegible] Mall, rue St-Louis, entre Chartres et [illegible] les propriétés ci-après décrites appartenant [illegible] succession de Clara M. Letellier, savoir:

Un lot [illegible] situé en cette Ville, rue du Quartier, entre [illegible] des Remparts et St Claude, ayant environ quarante-cinq pieds de face, sur quatre-vingt [illegible] de profondeur, ensemble la maison en bois, la cuisine et autres dépendances.

Cinq lots de terre désignés par les Nos 22, 23, 24, 25 et 26, situés à Carrollton dans la paroisse Jefferson, dans cet Etat, dans l'îlet No 130, borné par les rues Jefferson, Huitième, Dixième et une allée de 25 pieds.

Le lot No 22 mesure 60 pieds de face à la rue Dixième, sur une profondeur et face à la dite allée de 120 pieds. Les lots Nos 23, 24 et 25 mesurent chacun 60 pieds de face à la rue Dixième, sur 100 pieds de profondeur, et le lot No 26 forme l'encoignure des rues Dixième et Jefferson, et mesure 60 pieds de face à la rue Dixième, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Jefferson, mesure anglaise, et conformément à un plan tiré par Benjamin Buisson, voyer, en date du 25 juin 1835 et annexé à un acte déposé en l'étude de Wm. Y. Lewis, notaire public, à la Nouvelle Orléans le 21 septembre 1835.

Cinq lots de terre situés au faubourg Bouligny, connus sous le nom de COTTAGE, dans la paroisse Jefferson et désignés d'après un plan fait par Louis Surgi, le 26 mai 1835 et déposé en l'étude de Wm Boswell, notaire, sous les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, dans l'îlet No 47. Les dits lots sont adjacents et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Plaquemine, sur une profondeur de 100 pieds. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Plaquemines et Calliope et conformément au dit plan.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Les actes de vente devant A Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 oct—4130

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 25 octobre 1851, il sera vendu en vente publique le samedi 29 novembre 1851, dans la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o—Un lot de terre, situé dans l'îlet borné par les rues Roman, Prieur, Palmyre et Jackson, mesurant 27 pieds de face à la rue Jackson, sur 100 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, désigné par le lot No 27 de l'îlet No 27, Municipalité No 2.

2o—Un autre lot de terre, situé dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Columbia, Derbigny et Labarpe, mesurant 31 pieds 7 1/2 pouces de face à la rue Claiborne, sur 100 pieds de profondeur, désigné par le lot No 6 de l'îlet No 18, Municipalité No 3.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets garantis par hypothèque et portant intérêt à raison de 6 pour cent par an du jour de la vente, et en cas de non-paiement à leur échéance les dits billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement et ce comme clause pénale seulement.

Actes de vente pardevant O De Armas, notaire public.

Succession de Joseph Voisin.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu samedi 13 décembre, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle. Orléans, en date du 4 novembre 1851—

Les esclaves ci-après décrits, appartenant à la susdite succession, savoir:

La négresse Elizabeth, âgée d'environ 26 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

La négresse Louisa alias Maria Louisa, d'environ 27 ans, avec sa fille, Marie, d'environ 10 mois. Louisa a l'habitude de s'absenter.

Joséphine, négresse d'environ 28 ans, cuisinière et assez bonne blanchisseuse.

George, nègre âgé d'environ 21 ans, maçon.

Charlotte, mulâtresse d'environ 35 ans, coiffeuse et passable couturière.

Rachel, griffonne d'environ 13 1/2 ans, domestique de maison et couturière.

Les garanties des vices et maladies prévus par la loi, à l'exception de l'esclave Louisa, ainsi qu'il est fait mention et dessus.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets divisés à satisfaction de la convenance des héritiers, endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement à 8 p. 100 d'intérêt en cas de non paiement à leur échéance.

Les actes pardevant Jh Lisbony, notaire public
19nov—14,2? dec13

PIANOS

d'ERARD & PLEYEL.
W. HARTKOPF,
Rue Royale, 172, entre Toulouse et St-Pierre.

A l'honneur d'annoncer au public son retour d'Europe et offre à vendre des Pianos d'Erard & Pleyel, de qualité supérieure, qu'il a choisis lui-même dans les manufactures à Paris, et qu'il a fait disposer de façon à résister à toutes les variations de température de ce climat.
☞ Reçu par le navire Emperor, SIX PIANOS D'ERARD.
TROIS PIANOS obliques, à trois cordes, en palissandre sculptés.
UN PIANO oblique, grand format, 7 octaves, de genre nouveau.
DEUX PIANOS droits, système en fer.
Un grand assortiment de Pleyel & Erard attendu par le "Lemuel Dyer."
☞ M. HARTKOPF se chargera comme par le passé des réparations et accords de pianos
Aussi—PIANOS A LOUER ET ECHANGES.
29oct

GRAND CHOIX DE PIANOS.
A. PERIER, Rue Royale, 310.

A l'honneur d'informer les Amateurs d'excellens pianos, qu'il vient de recevoir des fabriques de MM. PLEYEL et d'ERARD, des pianos d'un genre nouveau. Pianos à queues, pianos droits, picolos à 7 octaves système en cuivre, d'Erard, à vendre à des conditions avantageuses, par A. PERIER,
27tv 310, rue Royale

MAGASIN DE SELLERIE
DE
Newark, N. J.

ANDREW G. BULL & Co, No 15, rue du Canal, Nouvelle-Orléans, entre les rues Camp et Magasin, manufacturiers et importeurs de sellerie et tout article dans ce genre, ont constamment en mains un grand assortiment de selles, brides, martingales, malles de voyage, fouets, sangles, harnais et brides, peaux de sangliers, outils du sellier et autres articles—Rue du Canal, No 15.
19 sout—ab ANDREW G. BULL & Co.

Victor,

RUE ST-CHARLES No 16,

A L'HONNEUR d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général, qu'il continuera pour son propre compte le même genre d'affaire auxquelles, comme associé de MM Léon Le Bondidier & Co, il a pris part jusqu'à ce jour.

Il profite de cette circonstance pour remercier les habitués de sa maison du libéral patronage dont ils l'ont favorisé et pour les prier de vouloir bien lui en accorder la continuation. Ses efforts tendront toujours à le lui mériter.

Il vient de recevoir par les navires Emperor et Gertrude, du Havre, ses MARCHANDISES

d'Automne et d'Hiver.

se composant en partie de gants soie, gants fil d'écosse, de couleur, cravates légères pour l'été, chaussettes de toutes qualités, chemises toile, do toile et coton porte-monnaies, porte-cigares, cannes, poignards. Ces articles venant se joindre au stock déjà considérable qu'il avait en mains, rendent son assortiment aussi complet qu'on puisse le désirer en articles de toilette pour hommes.

Il déballe aussi en ce moment quelques jolies voitures d'enfant qu'il offre à des prix très raisonnables.

Des ouvriers adroits et attentifs seront toujours à la tête de son salon de coiffure où, pour le lavage de la tête il emploie un liquide dont l'effet est admirable et dont le secret est sa propriété. 20 oct

CIGARES de la Havane — 150,000 cigares de meilleures manufactures, telles que Cabanas Tres Marias, Fositiva, Dos Mundos, Extra Regalias Sol, etc., constamment en main, à vendre par
Fco FUENTES & CO.,
20 oct— 68, Vieille Levee

CIGARES—300 milliers cigares attendus, en magasin et à vendre à bas prix par
H NOEL & GUIRAUD,
6 nov 103, rue Royale

LIMONS—60 caisses frais, en débarquement, à vendre par W H BUNNELL,
21 nov 10, Gravier

BEURRE de Goshen—30 barillets, à vendre par
W H BUNNELL.
21 nov 10, Gravier

BRODEQUINS—30 caisses, grandeurs extra, à vendre par W H BUNNEL,
21 nov 10, Gravier

ALLUMETTES—150 grosses de E E Clark, New-Haven, Connecticut, les meilleures allumettes faites aux Etats-Unis, à vendre au commerce aux prix de manufacture, par
12 nov—15f W H BUNNELL, 10, Gravier

SAVON EXCELSIOR—Cet article qui a obtenu la plus haute prime à l'Exposition Universelle, lave à l'eau salée et à l'eau douce. A vendre à l'agence de la manufacture par
12nov—15f W H BUNNELL, 10, Gravier

EN débarquement du brick Jenny, de Bordeaux:
48 barriques bon vin rouge;
20 do bon vin rouge pour famille;
50 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par X LAMBERT,
10nov 62 rue des Magasins

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Derbigny, entre Damaine et Ste Anne, une JUMENT baie, le front et les quatre pieds tachés de blanc et son suivant soir, sans aucune autre marque ni étampe visible.

Si d'ici au 20 novembre la dite jument et son suivant ne sont point réclamés, ils seront vendus au lieu et heure accoutumés par T J Spear, encanteur.
MICHEL DUREL,
19 nov—19,24,[illegible] Gardien des épaves

PORCELAINE DE FANTAISIE — 6 caisses de porcelaines de fantaisie, bien choisies pour ce marché, reçue par le navire Isaac Bell, à vendre par
BERNARD TURPIN, Encanteur,
19 nov—6 20, Vieille Levée

VENTES DE CE JOUR.

Vente par catalogue de marchandises sèches.
PAR F. H. PETITPAIN.

VENDREDI 28 novembre, il sera vendu, à dix heures, à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal,

125 caisses et balles marchandises [illegible] capotes [illegible] en alpaga [illegible] et à dessin, mousselines de laine unies et fantaisie, calicots, [illegible] et couleurs, [illegible] bleu, noir et gris, casimir uni et fantaisie, [illegible] d'Irlande, drap, mouchoirs batiste, gants [illegible] fantaisie soie, fil [illegible] et noir patenté, [illegible] de soie, [illegible] indiennes anglaises, échalles cachemire et mousseline de laine, [illegible] mousseline, flanelles, étoffe à rideaux bleue, rouge et jaune, chemises coton et laine, parasols soie, parapluies gingham, etc.

Conditions à la vente.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 27 nov

Vente sans réserve de Couvertes françaises d' Granier.
PAR F. H. PETITPAIN.

VENDREDI 28 novembre, il sera vendu à midi, à son magasin d'encan No 8, rue du Canal, sans réserve et pour clôre diverses consignations:

70 balles couvertes de Z. Granier de Montpellier, importation de MM. de Goer & Rilliard, et consistant en:

40	balles	couvertes	blanches,	3 points;
14	do	do	grises	3 do
20	do	do	indigo bleu,	3 do
5	do	do	écarlate,	3 do
5	do	do	bleu clair,	3 do
6	do	qualité extra,	10/4	couvertes à lits avec bordures rubans.

Conditions—Au-dessus de $300, 4 mois de crédit. 25nov

Ventes à l'Encan.

Vin rouge en barriques.
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

SAMEDI 29 novembre 1851, à midi, il sera vendu, à l'encan, au magasin No 15, rue St-Louis, pour compte de qui il appartiendra—
10 barriques vin rouge.
Conditions—Comptant. 25 nov

Nègre pour Presse et Magasin.
PAR P. B. TAYLOR & TOURNE.
Bureau 95, Commune,

SAMEDI 29 courant, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks,

Le nègre JIM, excellent nègre de presse et de magasin. Les titres sont pleinement garantis.

L'acte de vente devant M. Gerson, aux frais de l'acquéreur.

Conditions:—Un tiers comptant, la balance à 4 et 8 mois de crédit, en billets à satisfaction. 26 nov

MOUSQUETS.

Vente pour le compte du gouvernement des Etats Unis.

PAR R B SYKES, Encanteur.

LUNDI 1er décembre, à 10 1/2 heures, il sera vendu à sa salle d'encan No 61, rue des Magasins:

2300 Mousquets provenant des arsenaux des Etats Unis, neufs et complets, de 20 dans chaque caisse, chaque caisse contenant un tourne-vis et un tire-bourre pour chaque mousquet.
Conditions—Comptant. 25nov

Vente sans limites de terrains vacants et améliorés, situés dans la Première, Deuxième et Troisième Municipalité, Lafayette, Harvieville et de terres dans la paroisse de l'Assomption et au Texas.
PAR J A BEARD & MAY, Encanteurs.

JEUDI, 4 décembre 1851, à midi, il sera vendu à l'encan dans la rotonde de l'hôtel St Louis,

Propriété dans la Première Municipalité.

1—UN CERTAIN LOT DE TERRE avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Claiborne et Derbigny, désigné par le No 25. Le dit lot mesure 25 pieds 5 pouces 3 lignes face à la rue Canal par 104 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur. Les améliorations se composent d'une maison double en bois, convenable pour deux locataires, ayant quatre chambres en bas et deux attiques en-dessus, un passage au milieu, deux cuisines avec galerie, deux citernes et un puits dans le fond, la cour est pavée et la maison est couverte en ardoise.

2—TROIS LOTS DE TERRE avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Derbigny et Roman, désignés par les Nos 21, 27 et 28; chaque lot mesure 27 pieds face à la rue Canal par 116 pieds 8 pouces de profondeur. Le lot No 21 forme l'encoignure des rues Canal et Roman, sur lequel est construit une maison double en bois, à un étage, convenable à deux locataires et se composant de quatre chambres, deux attiques, deux cuisines avec galeries, deux citernes, cour pavée et l'édifice couvert en ardoises. Les lots Nos 27 et 28 seront vendus ensemble avec les belles améliorations qui y sont faites, se composant d'une maison en bois à deux étages, ayant cinq chambres dans l'édifice principal, avec galerie devant et derrière, garde manger, deux cuisines à étages et chambres à domestiques, en tout quatre pièces, avec galerie, deux citernes, étables, cour pavée, jardin sur le coté et un puits.

3—TROIS LOTS DE TERRE, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Royale, Condé, Ursulines et Hôpital et formant l'encoignure des rues Condé et Hôpital et désignés comme lots 1, 2 et 3. Le lot No 1 mesure 24 pieds 8 pouces et 4 lignes face à la rue Condé, par une profondeur de 98 pieds 2 pouces face à la rue Hôpital, formant l'encoignure desdites rues. Le No 2 mesure 22 pieds 2 pouces et 1 ligne face à la rue Condé par 92 pieds 9 pouces de profondeur. Sur ces lots se trouvent deux maisons en briques à trois étages avec magasins en bas, quatre chambres de famille au second étage, et les édifices du fond se composent de deux cuisines en briques à trois étages, celliers, trois chambres dans le haut, [illegible] à l'anglaise, gouttières, hydrants dans chaque étage, cour pavée. Les améliorations sont en bon ordre. Le lot No 3 mesure 24 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Hôpital, sur 67 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur et trouve uniformément dans le fond des Nos 1 et 2.

Propriétés dans la 2e municipalité.

4—QUATRE LOTS DE TERRE, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Foucher, St Jean Baptiste, Orange et Race, et face à la place Annunciation, lesdits lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 et mesurent 31 pieds 11 pouces, 5 lignes, chacun, face à la place, par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Il y a une bâtisse sur le dit lot No 4. La position de ce terrain est admirable pour des résidences.

Propriétés dans la 3e municipalité.

5—DEUX LOTS DE TERRE, Nos 15 et 16, dans l'îlet 25, borné par les rues Champs Elysées, Français, Industrie et Agriculture.

6—VINGT QUATRE LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Union, Français, Abondance et Agriculture, îlet No [illegible]

7—VINGT QUATRE LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Français, Abondance, Trésor et Champs Elysées, îlet No 23.

8—SIX LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Louise, Célestine, Joséphine et la propriété des Ursulines.

Propriété à Lafayette et à Jefferson.

9—DEUX LOTS DE TERRE, avec tous les améliorations qui s'y trouvent, bornés par les rues Washington, Magazine, Jersey et Chippewa, et désignés sous les Nos 25 et 26. Mesurant chacun 30 pieds 9 pouces de face à la rue Washington, par 129 pieds de profondeur, sur chacun des lots se trouve une maison en briques à deux étages, ayant quatre chambres, jardin sur le devant et une cuisine à un étage, avec citerne et écurie. La rue est pavée et le jardin de la banquette sont fermés et pavées [illegible]

Ilet à Hurtsville.

UN CERTAIN LOT DE TERRE No 4, situé à Hurtsville, paroisse Jefferson, borné par les rues Prytania, Léonore, Peter Nashville, parfaitement situé pour un jardin ou une vacherie.

Terres dans la paroisse Assomption

10—UN BEAU MORCEAU DE TERRE A SUCRE, dans la paroisse Assomption, sur la Grande Rivière, désigné par les lots 1 et 3 de la section 26, dans le township No 13 Range Est No 12 et contenant 165, 20/100 acres.

Terres au Texas.

11—La partie basse ou Sud DE LA MOITIE D'UNE LIEUE DE TERRE DE CHOIX située dans le comté de Jasper, Texas, sur la rive Ouest de la Rivière des Sabines. La totalité des propriétés ci-dessus décrites sera adjugée au plus fort enchérisseur, le propriétaire quittant les Etats-Unis.

Conditions de la vente—Pour les propriétés, un quart comptant, balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets portant hypothèque avec intérêt à raison de 6 pour cent par an du jour de la vente à l'échéance et 8 pour cent après ce jour, jusqu'à celui du paiement dans le cas où il n'y aurait pas été payé à l'échéance. Toutes les améliorations devront être assurées et les polices transférées au vendeur jusqu'à ce que les premiers et seconds billets aient été payés.

Actes de vente par devant T O Stark, notaire public, aux frais des acquéreurs 24 nov

POELES & CUISINES—1000 poêles et cuisines de toutes grandeurs et de toutes formes, à vendre à des prix réduits.

On se charge de la pose des cuisines et des poêles ainsi que de la confection des tuyaux en tôle pour les mêmes. S. MASPEREAU & Co,
20 sept 25, rue Condé

Paratonnerres de J. Spratt.

CET article, d'un genre tout à fait nouveau, réunit toutes les garanties de tout autre système, et possède l'immense avantage de ne couter que le QUART de tout autre genre, à vendre par
S. MASPEREAU & Co,
19 sep 25, rue Condé Agents pour les patentées

GRAITES—1500 grattes assorties de prix et de grandeurs, à vendre à des prix réduits.

Les soussignés se chargent aussi de les faire poser partout où l'on pourrait le désirer.
S. MASPEREAU & Co,
20 sept 25, rue Condé

Habillements à la mode d'Automne et d'Hiver.

☞ F. FABRE & Co, No 29, rue des Magasins, appellent l'attention à leur grand assortiment d'HABILLEMENTS A LA MODE manufacturés par leur maison, 81, William St., New York, qui s'est surpassée pour le goût et la qualité par aucune maison de cette ville, et qu'ils offrent en vente à des prix très modérés. Nos amis sont priés de venir examiner notre stock. F FABRE & Co. 14oct

CHEMISES—CHEMISES.

☞ Un magnifique assortiment de Chemises en laine et coton, nouvellement reçu et à vendre par
14oct F FABRE & Co, 29, rue des Magasins

CRAVATTES—CRAVATTES.

☞ Un grand assortiment de Cravattes de soie et satin, noires et de fantaisie, dans le dernier genre, d'importation récente et directe de Paris, à vendre par F FABRE & Co,
14oct 29, rue des Magasins

Habillements pour Enfants et Jeunes Gens.

LES soussignés reçoivent maintenant un assortiment de choix d'habillements de jeunes gens et d'enfants, supérieur à tout ce qui est offert sur ce marché, manufacturé exprès pour cette ville par leur maison, 81, William St., New York, et offert en vente à des prix réduits. F FABRE & Co,
14oct 29, rue des Magasins

DEPOT DE DRAP DE BILLARD des premières fabriques françaises.

P. LEVERRIER, rue de Chartres, 76, entre Bienville et Conti, informe ses acheteurs qu'il vient de recevoir par le navire Minerva, du Havre, un assortiment complet de DRAP POUR BILLARD, et que d'après un arrangement pris avec les dites fabriques, il recevra des envois successifs qui maintiendront toujours au Dépôt un assortiment complet. Il annonce aussi que ses prix seront toujours, plus que jamais, au plus bas de la place.
2 oct 16ja

Rue Royale, No. 132,
AU-DESSOUS DE L'HOTEL ST LOUIS.
REOUVERTURE.

A. HERNANDEZ, avantageusement connu comme ayant constamment en magasin un assortiment complet de cigares de *première qualité* et des *meilleures marques*, annonce à ses amis et au public en général qu'il vient de faire la réouverture de son magasin, où comme par le passé, on trouvera toujours de beaux et bons cigares.

Il ose espérer que ses amis et connaissances voudront bien lui continuer leur patronage. 18sept

A. Barraud,

Rue de Chartres, entre Bienville et Douane, 48.

A L'HONNEUR d'annoncer à ses connaissances, et au public en général, qu'il vient d'ouvrir son nouvel établissement.

Il continuera à donner des leçons de coiffure et s'occupera de la confection de faux cheveux, tels que bandeaux, nattes, frisettes, perruques, etc.

Il espère que le public voudra bien lui accorder la même confiance dont il l'a honoré jusqu'à ce jour.
12 nov

RIZ DE LA CAROLINE—50 boucauts de la dernière récolte, en débarquement de la barque Savannah, à vendre par
11 nov B VALLS, 73 Magasins

JOUETS D'ENFANTS—27 caisses jouets d'Allemagne, reçus et à vendre par
BERNARD TURPIN,
19 nov—6f 20, Vieille Levée

SUCRE—[illegible] caisses blanc, jaune et brun, à vendre par R CAHUZAC,
[illegible] 26, Vieille Levée

VENTES DE CE JOUR.

Vente de Linge fait, Chemises, Chapeaux et Casquettes.
PAR J. B. BLACHE & Co.

VENDREDI, 28 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77,

10 caisses chapeaux mexicains et panama;
Un assortiment casquettes de peluche et cirées.

A 11 HEURES (au Premier).

250 lots de linge fait, comme suit:

Habits, redingotes, paletots, sacs, capotes en couvertes, blouses, drap noir et couleur, en drap pilote, casimirs, pantalons en casimir noir et couleur, cotonnade, satinet, kentucky jean, drap, gilets en satin noir et soie, chemises coton blanc, couleur, rayée; écru et blanc en coton, chemises et caleçons flanelle blanche et rouge, bretelles, cravattes, &c, &c. 27nov

Etoffes damassées avariées.
PAR J. B. BLACHE & CO.

AUJOURD'HUI 28 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu pour compte de qui il appartiendra, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77:

1 balle 24 pièces étoffes damassées, avariées, 54, 58 et 62 pouces.
Conditions—Comptant. 28nov

Vente de 75 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, sans réserve.
PAR J. B. BLACHE & Co.

AUJOURD'HUI, 28 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77,
75 caisses bottes, souliers et brodequins, 26 nov

LIQUIDATION.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.

VENDREDI 28 ainsi que samedi 29, la vente du magasin de porcelaine et autres, No 29, rue de Chartres, coin Conti, sera continuée jusqu'à ce que le tout soit entièrement soldé. Les acheteurs qui auront acheté à la première vente auront droit au terme déjà énoncé en comptant la somme voulue.

Toutes les installations doivent être vendues.
27 nov—2

Sacs en pitre de seconde main.
PAR P B TAYLOR & TOURNE,
Bureau, 95, rue Commune.

VENDREDI 28 courant, à 10 heures, face de leur bureau, il sera vendu,
5,500 sacs en pitre, pour le compte de ceux que cela concerne.
Conditions:—Comptant. 26 nov

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.
Grocerie en détail à l'encan.

VENDREDI, 28 courant, à 4 heures P. M., il sera vendu à l'encoignure Douane et Villeré, pour cause de départ, l'assortiment et l'installation d'une grocerie en détail. Le tout sera offert en un seul lot et si ce n'est pas vendu cela sera divisé en plusieurs lots pour satisfaire les acheteurs.
26nov

Succession de John W. Walsh.
PAR P. E. TRICOU & N. VIGNIE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 octobre 1851, il sera vendu le vendredi, 28 novembre 1851, à midi, au White Hall, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, les propriétés ci-après décrites et les esclaves ci-après nommés appartenant à la succession de John W. Walsh, savoir:

1o—Un lot de terre situé dans la Première Municipalité, du côté Sud de la rue des Remparts, entre les rues St-Louis et Toulouse, ayant, mesure française, quarante pieds plus ou moins de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de cent vingt pieds ou plus; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o—Deux lots de terre situés dans la Première Municipalité, dans l'îlet compris entre les rues St-Louis, Villeré, Toulouse et Marais, désignés par les Nos 3 et 4, d'après un plan dressé par Hugh Grant, voyer, le 12 octobre 1849, et annexé à un acte de vente passé pardevant W. Y. Lewis, alors notaire, le 18 décembre 1840, les dits lots de terre sont contigus et mesurent chacun, mesure américaine, vingt-trois pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue des Marais, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles, ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

3o—Un lot de terre désigné par le No 6, situé dans la Première Municipalité, du côté Nord de la rue D'Orgenois, entre les rues Canal et Douane, mesurant trente-sept pieds 9 pouces de face à la rue D'Orgenois, sur une profondeur de cent vingt-six pieds huit pouces deux lignes du côté de la rue de la Douane, cent quarante pieds 6 pouces 6 lignes du côté de la rue du Canal, entre lignes parallèles, et quarante pieds deux pouces trois lignes dans le fond.

4o—Un lot de terre situé dans la Seconde Municipalité, dans l'îlet compris entre les rues Jackson, D'Orgenois, Palmyre et Broad, formant l'encoignure des rues Broad et Palmyre, mesurant quarante-cinq pieds de face à la dite rue Palmyre, cinquante-deux pieds sept lignes de face à ladite rue Broad, formant diagonalement, et mesurant cent quatorze pieds quatre pouces quatre lignes, jusqu'à la ligne du fond sur laquelle il mesure cinq pieds quatre pouces six lignes, l'autre ligne de profondeur courant perpendiculairement à la rue Palmyre, mesure cent cinquante-neuf pieds dix pouces quatre lignes.

5o—JAMES, nègre âgé d'environ 34 ans, charretier.

6o—JEFFERSON, mulâtre âgé d'environ 27 ans, couvreur, sujet aux rhumatismes.

7o—BROWN, mulâtre âgé d'environ 26 ans, couvreur;

8o—WILLIAM, mulâtre âgé d'environ 25 ans, couvreur;

9o—WILLIAM, nègre âgé d'environ 24 ans, couvreur;

10—HONORE, griffe âgé d'environ 19 ans, couvreur, sujet aux crises.

11—JESSE, nègre âgé d'environ 32 ans, couvreur estropié, sujet aux rhumatismes.

12—CESAR, nègre âgé d'environ 35 ans, couvreur;

13—HANNAH, négresse âgée d'environ 39 ans, cuisinière, avec ses deux enfans—JOHN, nègre de 11 ans, et MARIE LOUISE, négresse de 4 ans.

14—CATHERINE, mulâtresse âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse, avec son enfant EDOUARD, âgé de 6 ans.

15—FANNY, négresse âgée d'environ 35 ans, cuisinière.

TERMES ET CONDITIONS.—Pour les propriétés—un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets avec endossement. Pour les esclaves—un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction. Tous les billets devront être garantis par hypothèque, et, en cas de non paiement à leur échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Théodore Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs. 26oct 18&nov

Ventes à l'Encan.

Occasion rare pour les Imprimeurs.

Vente d'un Pressier.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI 6 décembre 1851, à midi, il sera vendu dans la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St Louis,

JOSEPH, beau nègre, âgé d'environ 19 ans, excellent PRESSIER, ayant travaillé une année sur une imprimerie de cette ville à raison de $30 par mois.

Les personnes qui désireraient faire l'acquisition du dit esclave à l'amiable en connaîtront les termes et les conditions en s'adressant au Bureau de l'Encanteur, à l'encoignure des rues Conti et l'entrée de la Bourse, avant le jour de la vente.

L'ESCLAVE sera pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi, et fortement recommandé pour sa bonne conduite.
Conditions—Comptant. 20nov

Education Classique et Générale.
COLLEGE ST-CHARLES.
PAROISSE ST-CHARLES. (Louisiane.)

CE collège, fondé il y a environ deux ans par M. J. Lever, vient de passer sous la direction de M. J. C. Mace.

Le but de cette institution est de porter l'éducation à un niveau plus élevé et de faire cesser la nécessité où se trouvaient les parents d'envoyer leurs enfants chercher une instruction solide hors de la Louisiane.

Situé à 12 milles de Carrollton, sur la rive gauche du Mississipi et accessible par tous les points de l'Etat, l'institution se recommande par sa position et la pureté de l'air. Rien n'a été négligé pour assurer aux élèves, avec une éducation soignée, une excellente santé et tous les agréments de la vie de famille.

Le cours d'étude comprend toutes les branches d'une éducation complète et dirigée dans un but pratique. On y enseigne les langues latine, grecque, française, espagnole, et les mathématiques, en outre de tout ce qui constitue une bonne et solide éducation.

Prix de la pension—$300 par an.

S'adresser à MM. Felix Grima, Duverger, au bureau de l'Abeille; Bouligny et Ganuchau, Thos J. Durant, à la Nlle-Orléans—Beaujour Bombiac, Edmond Fortier, Alcée Labranche; Charles Fortier, Paroisse Jefferson—J. Pierce; B. D. Labranche; Docteur Logan—Paroisse St Charles.

(N. B.) M. Duverger, au bureau de l'Abeille, se charge de toutes communications pour M. J. C. Mace. 18nov—1an

HABILLEMENS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

H. HUARD, No, 69, rue de la Commune.

REÇU par les navires Westminster, Marathon et le steamer Georgia, un assortiment complet de marchandises confectionnées, consistant en:

Habits de toilette, drap noir français superfin;
Redingottes drap superfin noir bleu, brun et olive
Paletots, sacs et boulevards en drap, casimir & tweed, assortiment très varié,
Surtouts de toutes nuances, parfaitement doublés.
Pantalons satin, laine, casimir et drap noir,
Do de fantaisie, dessins nouveaux,
Gilets satin, drap, soie, cachemire simples et croisés.
Manteaux, Gants, cravattes, malles, valises, parapluies &c. &c.

Les articles ci-dessus énumérés, sortis des meilleures manufactures de New-York, sont pleinement garantis. Un soin particulier ayant été porté à la façon ainsi qu'à la coupe qui est entièrement française, ne laisse rien à désirer.

Navire Marathon.

Reçu par le susdit navire, un grand assortiment de chemises fines, Aussi un bel assortiment de chemises de dessous et chemisettes en mérinos laine et coton, de tous les numéros.
H. HUARD,
13 oct No 69, rue de la Commune

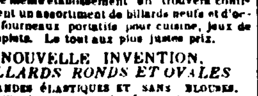

B. ANTOGNINI,
No. 10, RUE CONTI, ENTRE CHARTRES ET LEVEE

BANDES de billard en gomme élastique, garanties pour 5 années et plus, pour la durée et la justesse de la bille, très supérieures au caoutchouc employé jusqu'à ce jour.

Dans le même établissement on trouvera continuellement un assortiment de billards neufs et d'occasion, fourneaux portatifs pour cuisine, jeux de loto complets. Le tout aux plus justes prix.

NOUVELLE INVENTION.
BILLARDS RONDS ET OVALES
A BANDES ELASTIQUES ET SANS BLOUSES.

CES billards ont été proclamés par les amateurs de billards excessivement supérieurs à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Le carambolage seul y est joué et les effets les plus surprenants sont produits par la circonférence des bandes. 16ja

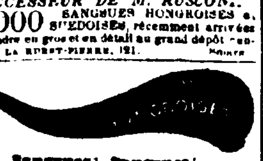

SANGSUES—SANGSUES.
L. Provost,
RUE ST-PIERRE, N°. 121,
SUCCESSEUR DE M. RUSCON.

28000 SANGSUES HONGROISES et SUEDOISES, récemment arrivées et à vendre en gros et en détail au grand dépôt central de la rue St-Pierre, 121. [illegible]

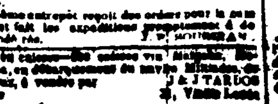

Sangsues! Sangsues!

5000 SANGSUES — Reçues par le steamboat Ohio, garanties hongroises et fraîches, à vendre en gros et en détail, à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo.

Le même entrepôt reçoit des ordres pour la campagne et fait les expéditions promptement à de prix modérés. F. P. HOURGRAN.

VIN [illegible] caisses vin [illegible] en débarquement du navire Miltiades, de Bordeaux, à vendre par J & J TARDOS
[illegible] 3, Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN.

Maisons Pontalba.

LOCATION A BAIL ET SANS LIMITE de Magasins et Maisons de résidence dans les beaux édifices faisant face à la PLACE JACKSON.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

Bureau, encoignure Conti et Passage de la Bourse

SAMEDI 29 novembre 1851, à midi, il sera vendu sans aucune réserve, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, les baux jusqu'au 31 octobre 1852 (à moins qu'on en dispose avant la vente) de QUATORZE MAGASINS dont deux avec maisons de résidence entièrement neufs et très élégants et loués comme suit:

Un MAGASIN AVEC MAISON de résidence formant l'encoignure des rues St-Pierre et Chartres, pour être loués ensemble.

DEUX MAGASINS avec maisons de résidence, faisant face à la rue St-Pierre et désignés par les Nos 4 et 13, chaque location pour être louée en [illegible]

SIX MAGASINS sur la rue St-Pierre, et faisant face à la Place Publique, et désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10 et 11.

CINQ MAGASINS sur la rue Ste-Anne et faisant face à la Place Publique, et désignés par les Nos 6, 7, 10, 11 et 12.

Ces beaux magasins et maisons de résidence seront loués avec la condition expresse de ne servir à l'usage ni de cafés, ni de cabarets, ni de magasins de fruits et de groceries, à moins que ce ne soit des comestibles de fantaisie (fancy groceries) Les acquéreurs des baux fourniront leurs billets payables à la fin de chaque mois pour tout le montant de leur adjudication. Ceux des acquéreurs qui ne seraient pas connus auront à donner une sécurité pour le paiement de leurs billets.

Les magasins peuvent être examinés tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi. Pour plus de détails, s'adresser au bureau des soussignés, fondés de pouvoir de Mme de Pontalba.
18 nov E. ROCHEREAU & CO

Vente par besoin d'argent.
PAR S GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu samedi 29 novembre 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis,

Un lot de terre situé rue St Bernard, entre Plauché et Villeré, ancienne propriété Mazer; ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue St Bernard, sur cent cinq pieds de profondeur; ensemble la maison en briques de trois appartements, galerie, cuisine en briques de deux chambres, cuve, puits en briques, latrines, &c.

Conditions—1/2 comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et en cas de non paiement à l'échéance desdits billets ils porteront huit pour cent d'intérêt.

Actes de vente par A. Ducatel. 27nov

AUX CAPITALISTES.
VENTE POSITIVE.

Magasin de l'inspection de porc et bœuf à l'encan, à un crédit libéral.

J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

LE samedi 29 courant, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade Banks, sans réserve.

Le grand Magasin de dépôt, bien connu sous le nom de Magasin d'inspection de porc et bœuf, de Bozant, Holmes et Heindley, situé dans l'îlet borné par les rues Commerce, Tchoupitoulas, Julia et St Joseph, seconde Municipalité. Ladite propriété mesure 225 pieds 5 pouces face à la rue du Commerce, sur une profondeur de 100 pieds 3 pouces plus ou moins. Aussi, un autre morceau de terre situé derrière ledit magasin, mesurant 22 pieds 6 pouces de profondeur, courant en ligne parallèle dans le derrière des susdits 162 pieds 11 pouces 4 lignes. Le tout plus amplement décrit dans un plan qui sera exposé le jour de la vente. Le tout sera vendu en bloc. Ladite propriété sera vendue avec 713 actions du fond capital de la Banque des Citoyens, sur lesquelles il y a un prêt de $25,666.

Conditions pour la propriété—L'acquéreur assumera le paiement du prêt sur les 713 actions qui est payable est renouvelable conformément à la charte de ladite Banque. Pour la balance, un quart comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété et portant intérêt à raison de 8 p. 0/0 par an du jour de la vente.

La propriété est louée à bail pour trois ans à $3,000 par an, payables en billets mensuels. On peut obtenir de plus amples détails au bureau des encanteurs.

Les actes de vente pardevant T O Stark, notaire public, aux frais des acquéreurs. 17nov

AVIS D'ENCAN.
BERNARD TURPIN, ENCANTEUR,
No. 20, Vieille-Levée.
Jours réguliers pour la vente:
Lundis et Mercredis.

VENTE PAR CATALOGUE—TOUS LES SAMEDIS. Avances d'argent sur dépôt de marchandises
6oct—6m Nlle-Orléans, 6 octobre 1851.

Propriétés à vendre à l'amiable,
PAR J. A BEARD & MAY
No 8, Arcade Banks.

DEUX beaux magasins situés rue du Camp, une belle maison en briques à deux étages, rue Constance,

Une maison commode, rue Dauphine,
Une maison à deux étages, bien située rue St Philippe, à Lafayette,
Une jolie résidence à l'encoignure Camp et Robin, à Lafayette.
Un magasin, rue de Chartres, entre Conti et St. Louis,
Une maison en bois à deux étages, rue Race, près Magasin,
Une maison " " " Basin, près Annonciation
Une belle maison avec de belles améliorations et jardin, dans la partie haute de Lafayette, près du chemin de fer
Un beau carré de terre entouré, rue Nayades, à Lafayette.
Deux carrés de terre près de la raffinerie à Lafayette.
Quatre terrains de choix, encoignure Jackson et Prytania, à Lafayette.
Une maison commode, avec un beau jardin, rue Laurier, à Lafayette.
Plusieurs carrés de terre, de choix, quelques uns améliorés, situés à Jefferson City, Bickerville, Hurtsville, Greenville et Carrollton.
Treize carrés de terre, dans la seconde municipalité, bornés d'une part par les rues de la Commune et Poydras, et de l'autre par les rues Galvez et Broad.
Tous ces carrés sont terre haute et seront vendus à long terme.
Une belle habitation et les nègres, à St Bernard.
Une " " " à Jefferson.
Une " " " Est Baton Rouge
Une " " " Iberville.
Convenables pour une sucrerie ou pour vendre du bois 17 nov

VERITABLE
Huile de foie de morue,
De Rushton, Clark & Co.

CE précieux remède a été introduit par nous depuis environ deux ans aux Etats-Unis, [illegible] dans ce peu de temps le plus grand progrès [illegible] en faveur publique [illegible] employé avec les plus grands succès, même dans les cas les plus désespérés, et les décrets rapportés des journaux de New-York et de la Pennsylvanie le recommandent pour la guérison des affections pulmonaires et des maladies de [illegible] remède les, d'augmenter au lieu de diminuer [illegible] dans sa nature son nature [illegible]

L'huile de nos manufactures doit à sa qualité supérieure la [illegible] qu'elle jouit sur toutes les autres. Plusieurs personnes ont cherché à imiter la marque et la forme de nos bouteilles afin de répandre dans le public des huiles inférieures ou des imitations [illegible] cette contrefaçon les espèces [illegible] le public [illegible] salutaires. Nous pouvons [illegible] signature sur le bouchon [illegible]

ATTENTION!—Demandez l'Huile de Foie de Morue de Rushton, Clark & Co., et voyez à notre signature sur le bouchon.

Aussi par S Jarvis & Co, J. Wright & Co, Sickles & Co, Randolph & Pope, et par les droguistes généralement, ou des pamphlets seront délivrés gratuit donnant la manière de se servir de cette huile. 23 oct—3m

SAVON ITALIEN MEDICINAL DE GOURAUD.

LA langue est impuissante à rendre la divine partie des propriétés merveilleuses de ce savon. L'approbation publique a établi sa supériorité d'une manière irrévocable au dessus de toute concurrence. Son efficacité est connue partout pour la guérison des taches de rousseur, du hâle, de la peau, des boutons, dartres et ulcères, même les plus invétérées et les plus tenaces, des vers de rougeurs et des autres maladies de la peau. Outre ces qualités, c'est aussi le meilleur savon à barbe que l'on puisse employer.

La POUDRE SUBTILE de Gouraud, pour faire tomber les poils, sur n'importe quelle partie du corps, se recommande également.

Le Restaurateur de la chevelure ou VINAIGRE CAPILLAIRE, de Gouraud, est une admirable préparation qui prévient la chute des cheveux, en favorise la croissance et donne aux plus rudes le moelleux de la soie.

La Teinture Liquide de Gouraud change sur le champ les cheveux rouges ou gris en cheveux d'un noir lustré ou du plus beau châtain.

Le Rouge Liquide de Gouraud rend aux lèvres et aux joues pâles une admirable teinte vermeille, que le frottement même ne peut enlever.

Le Blanc de Lys, de Gouraud, est sans égal pour les teints âcres, rouges et trop hauts en couleur.

Les préparations du docteur Felix Gouraud ne se trouvent véritables que chez son unique agent
G. FARGUE.

Magasin de nouveautés, No 26, rue St-Charles, à la Verandah. 2 oct—3m

Marchandises Sèches

Bottes, Souliers et Chapeaux,
ENCOIGNURE MAGASINS ET COMMUNE, Nos 11 et 13.

LES soussignés ont maintenant en main et continueront à recevoir d'Europe et du Nord, un grand assortiment de marchandises sèches AMERICAINES et EUROPEENNES, convenables pour ce marché, et qu'ils offrent à vendre à des conditions avantageuses.

Leur stock de MARCHANDISES SECHES comprend les articles suivants:

COUVERTURES pour nègres, françaises et anglaises;
COTON de Lowell 8/4, 4/4;
COTON blanc et écru 3/4, 7/8, 4/4;
LINSEYS et JEANS du Kentucky do de Glascow;
LINSEYS à carreaux pour domestiques;
FLANELLES blanche, bleue, jaune, rouge et verte;
COTONNADE et DENIMS épaisses et légère pour habitation;
MOUCHOIRS MADRAS et imitation pour négresses,
SATINETS bleu, noir et mêlé;
CALICOS, guingham, soies et barèges français;
CALICOT mérinos, ALPACAS et bombazines anglais;
BAS, chemises de peau; caleçons et GANTS anglais;
BAS et chaussettes allemands;
MOUSSELINES SUISSES, à carreaux, blanche en couleur et à dessin;
TOILE D'IRLANDE;
BRETELLES en gomme élastique, cols, des telles, &c.;
PARAPLUIES en soie et coton.

Ils offrent aussi en vente un assortiment complet, de BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX, manufacturés pour eux;

Chaussures de Russett.

Pour enfans et jeunes gens, de toutes grandeurs.

Bottes,

En peau de veau et kip; do de boue, pour habitation, pêcheurs, etc.

Brodequins.

En cuir patenté, peau de veau et de bœuf, de toutes qualités, pour hommes, jeunes gens et enfans.

Bottines, Brodequins et Souliers,

Pour dames, demoiselles, enfans et servantes, de toutes qualités.

Chapeaux et Casquettes.

De tous genres, grandeurs et qualités, pour hommes, jeunes gens et enfans, et très convenables pour ce marché.

Les acheteurs sont respectueusement invités de venir examiner notre stock avant de faire leurs achats.
16 oc NORTH BROTHERS

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment des plus réputés, Cabanas, Partagas, Cabargas, Figaro, Upues Conill, Larranga, Sevilla, El Sol, &c., toujours en magasin et à vendre par
FCO PUIG Y PUIG,
30oct 23, rue Commune

CIGARES — 200,000 Panetelas et Regalias, à vendre par BRUGUIERE FRERES,
31 oct 8, rue Bienville

CHAPEAUX, Casquettes, &c.—1000 caisses de chapeaux, consistant en une grande variété, en soie, feutre, castor mexicain, laine, &c., à vendre par FROST & Co,
14 oct 10, rue des Magasins

100 Piastres de Récompense.

Parti marron le mardi 5 août dernier, le mulâtre nommé ROBERT REED âgé de 22 à 23 ans, teint clair, taille de 5 pieds 6 pouces, pesant environ 140 [illegible] [illegible] de travers et a toujours l'air souriant. La susdite récompense sera donnée à quiconque donnera ledit esclave au sousdits. L'on suppose qu'il est employé dans un steamboat du [illegible]
F. FABRE & CO,
[illegible] 29, Magasins.

VENTES A L'ENCAN.

Propriétés de valeur, rue Conti, Première Municipalité.
PAR J. A. BEARD & MAY.

JEUDI, 4 décembre, à midi, il sera vendu à l'encan, dans la rotonde de l'hôtel St-Louis, les propriétés de valeur suivantes:

Trois lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Conti et Bienville, et désignés par les lots 1, 2 et 3, chaque lot mesure 24 pieds 10 pouces 5 lignes face à la rue Conti, par 149 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur, aboutissant dans le fond à une allée commune, de 6 pieds de large, sortant sur la rue Bourbon. Le lot No 3 s'ouvre sur la ligne du fond, de 30 pieds 2 pouces 5 lignes, le tout plus amplement décrit par un plan dressé par C. H Hedin voyer. L'occupant des lots aura le privilège d'un mois de délai pour enlever les bâtisses qui se trouvent sur les dits lots.

Conditions—Un quart comptant, balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété et cinq pour cent d'intérêt du jour de la vente à l'échéance et huit pour cent après ce moment jusqu'à paiement

Acte de vente pardevant H B Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs 24 nov

Vente continuée.

Grande vente de livres de valeur pour cause de liquidation.
PAR P B TAYLOR & TOURNE.
Bureau, 95 rue de la Commune.

SAMEDI SOIR, 29 courant, à 6 heures, au No 210 rue Royale, il sera vendu, un grand assortiment de livres français appartenant à J F Louève et comprenant une grande variété de livres de piété, classiques et autres, des meilleurs auteurs et fondus.

Les autres ventes continueront tous les samedis.

☞ L'attention des libraires est spécialement appelée à cette vente. On peut obtenir des catalogues à la librairie.

Conditions de la vente—Comptant. 17 nov.

Compagnie des steamers des Etats-Unis.

POUR NEW-YORK.—

Touchant à la Havane et correspondant, à la Havane, avec le steamship Isabella pour Key-West et Charleston.—Le magnifique steamer, à double machine PHILADELPHIA, capt. W. H. Brown, partira de son wharf vis-à-vis la place Jackson, mercredi dix décembre, à 8 heures du matin. Les passagers pour New York seront transférés à la Havane à bord du magnifique steamer Georgia.

Les passagers pour la Havane devront prendre leurs passeports du consul espagnol. Tous les steamers de cette compagnie ont à bord un habile médecin. Le PHILADELPHIA prendra du fret pour Chagres et des espèces seulement pour la Havane.

Pour fret ou passage s'adresser au bureau de la compagnie, 95 rue des Magasins.
27 nov JAMES K JENNINGS, Agent.

STEAMERS DE LA LIGNE ENTRE NLLE-ORLEANS ET NEW-YORK.

Les magnifiques steamers neufs à double machine, UNION, [illegible] capitaine Budd, et le WINFIELD SCOTT, capitaine Kenney Couillard, partant de New-York et de la Nouvelle-Orléans, à trois heures de l'après-midi de New York, et à huit heures du matin de la Nouvelle-Orléans. Pour l'accommodation du public, les départs auront lieu comme suit pendant la balance de l'année. Partant de New York tous les onze jours et de la Nlle-Orléans tous les douze jours.

Départ de New-York		De la Nouvelle-Orléans	
Union,	octobre 22	W Scott,	octobre 28
W Scott,	novembre 3	Union,	novembre 3
Union,	novembre 14	W Scott,	novembre 15
W Scott,	novembre 25	Union,	novembre 26
Union,	décembre 7	W Scott,	décembre 8
W Scott	décemb 18	Union,	décembre 19
Union,	décembre 29	W Scott,	décembre 31

Partant de la Nouvelle-Orléans à huit heures du matin.

Le fret par ces steamers a été réduit à trente cents le pied.

Ces navires ont été construits à grands frais et avec le plus grand soin, et rien n'a été négligé pour leur assurer la force, la vitesse et le confort, et sont sous tous les rapports des steamers de 1re classe.

Pour fret ou passage, s'adresser comme suit:
Pour le steamer Union à
SPOFFORD, TILESTON & Co, 48, South St.
Pour le steamer Winfield Scott à
DAVIS BROOKS & Co, 49, Broad St.
A la Nlle Orléans, à BABCOCK & PENNELL,
13aout 90, Commune

Paquebot des Attakapas—Le steamer tirant peu d'eau ANNA No 2, capitaine J J Leonard, commencera ses voyages réguliers dans la ligne, le samedi 29 du courant, à midi. Il prendra du fret et des passagers pour St Martinville, la Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville, Patterson-[illegible] et tous les ports intermédiaires sur la route. Les expéditeurs et les passagers peuvent être assurés que la plus grande ponctualité et l'attention seront portées à toutes les affaires qui seront confiées au dit bateau. Pour fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à bord en face de la rue St-Louis. 27nov

Pour la Malbe—et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur J T DOSWELL, capitaine Joseph Cata[illegible] complètement réparé reprendra ses voyages réguliers les MERCREDIS et SAMEDIS, à dix heures du matin. Le bateau a été arrangé expressément pour les voyages de la Baiou la côte et la Nouvelle-Orléans, ce qui est une garantie suffisante pour les planteurs, les chargeurs et voyageurs que ce bateau fera constamment ses voyages réguliers. Pour fret ou passage s'adresser à bord en face de la rue St-Louis.
25 oct☞

Paquebot des Attakapas.

Pour St Martinville, Nouvelle Ibérie, Franklin, Patterson-ville et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur, tirant peu d'eau, MAT JOHNSON, capt. Marceau, fera ses voyages entre le Village Indien et les lieux susdits. Il partira du village Indien tous les lundis et jeudis, à 10 heures A. M. et de St Martinville tous les mercredis et samedis à 9 heures.

M. Theodore Johnson de Plaquemine se chargera de la transmission de tout le fret destiné au bateau MAT JOHNSON.
8 nov—1m DARBY & TREMOULET, agents

POUR CHAGRES—La goëlette neuve et fine voilière EAGLE, capitaine [illegible], ayant presque tout son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus.

Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord au Picayune Tier de la 1re Municipalité, ou à
C. WICKHAM,
27 nov 75, rue du Camp

POUR LE HAVRE—Le paquebot régulier NEW ENGLAND, capt A Lowe, ayant une partie de son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus à bref délai. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à
H V BAXTER, 79, Commune

Pour passage, ayant de beaux emménagements, pour passagers de chambre et d'entrepont, s'adresser au capitaine à bord, au poteau 20, 3me municipalité.
22nov

Pour le Havre—Le magnifique paquebot ISAAC BELL, capitaine Johnston, ayant la plus grande partie de son chargement engagé à bord, partira dans le plus bref délai. Pour balance de fret s'adresser à
H V BAXTER, 79, Commune

Pour passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser au capitaine à bord au poteau No 1, 3me Municipalité. 19nov

Pour le Havre—Le navire fin voilier AMELIA, capitaine Healy, ayant la plus grande partie de son chargement engagé à bord, partira dans le plus bref délai. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à
H V BAXTER, 79, rue de la Commune

Pour passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser au capitaine à bord en face de la Presse à Coton, Troisième Municipalité. 10nov

POUR MARSEILLES.—Le navire fin voilier JAMES CORNER, capitaine Corner, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus, et partira dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord au poteau No 5, 3me Municipalité, ou à H V BAXTER,
11 nov 79, Commune

Pour Liverpool—Le beau navire américain JOHN CUMMING, capitaine Knight, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et à bord, partira dans le plus bref délai. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, au poteau No 2, 3me Municipalité, ou à
H V BAXTER,
11 nov 79, Commune

Pour Tampico—La goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, MARY ELLEN, capitaine E Woodingham, partira pour le port ci-dessus dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à
DELVAILLE & MORENO,
21 nov 34, Vieille Levée

Pour la Havane—Le brick paquebot ADAMS GRAY, cap. Schneider, ayant une partie de son chargement engagé, partira dans le plus bref délai. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine, à bord, ou à JOSEPH MITCHELL,
20nov 36, Poydras

POUR LA HAVANE—Le beau brick fin voilier et doublé en cuivre, MOUNT VERNON, capt. Henry Cael, ayant une partie de son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus dans le plus bref délai. Pour balance de fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à bord, au Picayune Tier, de la 1re municipalité, ou à DELVAILLE & MORENO,
5nov 34, Vieille Levée

POUR LE HAVRE.—Le paquebot régulier et fin voilier LEMUEL DYER, capt Sagory, est maintenant en charge pour le port ci-dessus, et partira dans le plus bref délai. Pour fret s'adresser à H V BAXTER, 79, Commune.

Pour passage ayant de magnifiques emménagements pour passagers de chambre et entrepont, s'adresser au capitaine à bord au poteau No 3, 3ème Municipalité. 21 oct

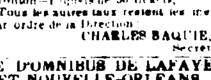

RAILROAD DE LA NLLE-ORLEANS ET DE CARROLLTON.
REDUCTION DE PRIX.
Nouvelle-Orléans, 11 octobre 1851.

AVIS—A dater du 1er de novembre prochain, les réductions suivantes auront lieu dans les prix de transport sur ce chemin:

A Lafayette—Paquets de 50 tickets,	$ 2 50
A idem—Billets personnels non transférables,	4 00
A l'Avenue Napoléon—chaque ticket,	10 c.
A Carrollton—Paquets de 50 tickets,	5 00

☞ Tous les autres taux restent les mêmes.
Par ordre de la Direction
CHARLES BAQUIE,
11 oct Secrétaire.

LIGNE D'OMNIBUS DE LAFAYETTE ET NOUVELLE-ORLEANS.

HART THOMAS & Co, informent le public que les départs de leurs voitures auront lieu à dater de ce jour, comme suit:

De la rue Jackson, Lafayette:
Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière do à 8 do P. M.
De la rue du Canal:
Première voiture, à 6 1/2 heures A. M.
Dernière do à 8 1/2 heures P. M.
Départs du bas de la ville:
De la Presse à Coton d'en bas. 3me Municipalité
Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière do à 7 1/2 h. P. M.
De la rue du Canal:
Première voiture, à 6 1/2 heures A. M.
Dernière do à 8 1/4 heures P. M.
Il n'est pas permis de fumer dans les omnibus lorsqu'il y a des dames.
Billets à vendre au No 52, rue des Magasins
3? mars—1an

Compagnie du Chemin de fer Pontchartrain.

☞ Prix pour aller et retour, 25 cents. Arrangement durant l'Automne et l'Hiver pour les départs des chars, dès le 1er octobre. Le char part:

Du Lac.	De la Nlle-Orléans
A 6 h A. M.	A 6 h et demie A M
7 h A M	A 8 h —
A 9 h —	A 10 h —
A 11 h —	A 12 h —
A 1 h P. M.	A 2 h P. M.
A 3 h —	A 4 h —
A 4 ½ h —	A 5 h —
A 5 ½ h —	A 6 h —
A 6 ½ h —	A 7 h —
A 7 ½ h —	A 8 h —

Les chars partiront d'heure en heure le dimanche

Un omnibus part tous les quarts d'heure des rues du Canal et Chartres pour le dépôt.

Un char à cheval partira de la ville tous les matins à 5 heures—et du lac dans les soirs à 9 heures.
27 sept J W SMITH, Surintendant.